

L'ONU pourrait témoigner de son soutien à l'Année en publiant rapidement les affiches publicitaires et en diffusant sans tarder des informations sur cet événement. Un certain nombre d'orateurs autochtones ont insisté sur la nécessité de communiquer promptement ces renseignements aux communautés.

27. Des orateurs autochtones ont fait observer que les événements et les projets axés spécifiquement sur la célébration de l'Année devraient être de qualité et non de simples manifestations pour la galerie, consacrées essentiellement au folklore autochtone. Il fallait éviter à tout pris les activités qui renforcent l'imagerie populaire "folklorique" associée aux peuples autochtones. De l'avis général, l'Année devrait renforcer les priorités valables fixées par les peuples autochtones. Un représentant autochtone a mentionné le besoin de renforcer les instruments juridiques pour protéger les droits des autochtones tandis que d'autres ont suggéré toute une gamme de petits projets d'ordre pratique qui, par exemple, pourraient être axés sur la santé, l'éducation, l'agriculture et la commercialisation des produits locaux. D'autres représentants ont exprimé l'espoir qu'en 1993 l'attention du monde se porterait sur les problèmes auxquels les peuples autochtones doivent faire face, que des réseaux seraient établis et que des lignes de communication entre les groupes seraient ouvertes. Il a été suggéré que l'objectif général des efforts particuliers faits en 1993 soit de donner des moyens d'agir aux peuples autochtones.

28. A la 2ème séance, le 4 août 1992, les participants ont commencé l'examen du point 4 de l'ordre du jour. Un certain nombre de suggestions de fond ont été faites, tant par des représentants de peuples autochtones que par des représentants de gouvernements.

29. Un représentant a fait observer que des groupes particuliers d'autochtones, par exemple les autochtones détenus, étaient particulièrement exposés à voir leurs droits violés. De nombreux représentants ont noté que les peuples autochtones avaient vu leurs droits de l'homme fondamentaux violés et ils ont demandé à l'ONU de suivre plus étroitement l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme dans les pays qui les avaient ratifiés. D'autres ont relevé combien il était important de préserver les terres communales et ont expliqué comment les droits sur les terres ancestrales étaient fondamentaux pour la sécurité et la dignité des peuples autochtones. Les gouvernements devraient faire tout leur possible pour rendre les terres ancestrales confisquées. Un certain nombre d'orateurs ont remarqué que les autochtones avaient une grande connaissance et une profonde compréhension de l'environnement et étaient des experts pour ce qui était de comprendre et de contrôler leur propre développement. Des représentants autochtones ont invité à reconnaître, respecter et comprendre leurs peuples et leurs contributions au monde.

30. Un certain nombre de représentants de gouvernements se sont déclarés de nouveau en faveur des objectifs de l'Année et de la participation étroite des peuples autochtones à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des projets susceptibles d'influer sur leur sort. Il était important de travailler à l'amélioration de la situation économique et sociale des peuples autochtones et de les aider dans leurs efforts pour conserver leur culture.